

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

Descriptif du dispositif de concertation sur les
aménagement des phases 1 et 2 de la LNPCA pour la
désaturation des nœuds ferroviaires marseillais,
toulonnais et azuréen

Annexe

SOMMAIRE

LE PROJET DE LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (LNPCA)	3
RAPPELS DES GRANDES ETAPES DU PROJET DEPUIS LE DEBAT PUBLIC	3
LES AMENAGEMENTS DES PHASES 1 ET 2 DU PROJET LNPCA.....	5
LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC DE 2019	7
LE CADRE REGLEMENTAIRE	7
LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC DE 2019	8
LE PROCESSUS DE CONCERTATION MIS EN PLACE.....	9
LES MODALITES POUR L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC	9
<i>Le dispositif d'information du public.....</i>	<i>10</i>
<i>Le dispositif de participation du public</i>	<i>10</i>
LE BILAN DE LA CONCERTATION	11

Le projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA)

Rappels des grandes étapes du projet depuis le débat public

Depuis le débat public de 2005, plus de 10 années d'études et de concertation ont permis de construire progressivement un projet de désaturation des nœuds ferroviaires marseillais, toulonnais et azuréen et d'augmentation des capacités de la ligne ferroviaire entre Marseille et Vintimille.

Ce projet comprend différents aménagements du réseau existant et la création de gares et sections de ligne nouvelles inscrits dans le projet de Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur.

En 2011, la concertation publique sur les fonctionnalités et fuseaux de passage du projet LGV PACA a fait évoluer le projet en Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur pour répondre à l'amélioration prioritaire des transports du quotidien et à la désaturation des nœuds ferroviaires.

Depuis cette période, cinq décisions ministérielles ont structuré la progression du projet :

- Le 21 octobre 2013, demande de réalisation prioritaire du traitement des nœuds ferroviaires marseillais (2,5 Md€) et azuréen, de Nice à la ligne Cannes - Grasse (4,2 Md€) et d'une proposition de mesures conservatoires afin de préserver la possibilité de réaliser, au-delà de 2030, la section entre Aubagne et Toulon, et la section entre la ligne Cannes - Grasse et le secteur du Muy ;
- Le 7 mai 2014, validation de la Zone de Passage Préférentielle de la Priorité 1 ;
- Le 13 avril 2015, validation de la Zone de Passage Préférentielle de la Priorité 2 ;
- Le 18 avril 2017, demande de lancer les études d'approfondissement sur l'ensemble du projet et les études de faisabilité sur les options émanant de la concertation de 2016, à savoir l'implantation d'une gare TGV/TER à Cannes La Bocca et le passage en tunnel dans la vallée de l'Huveaune ;
- **Le 4 mars 2019, demande d'inscrire la LNPCA en cohérence avec la future Loi d'Orientation des Mobilités, de réaliser sans attendre les aménagements de phases 1 et 2 permettant le traitement des nœuds ferroviaires, parallèlement au déploiement coordonné et indépendant de l'ERTMS, d'abandonner la variante en tunnel dans la vallée de l'Huveaune, de finaliser les études techniques du projet pour mai 2019 afin de permettre d'engager la concertation sur ces aménagements en vue d'une remise de dossier ministériel à l'automne 2019.**

Différentes dates marquantes du projet (hors décisions ministérielles) sont rappelées ci-après :

- 2005 : débat public ;
- 2009 : à l'issue des études complémentaires au débat public et aux travaux du secrétariat permanent, le ministre décide de retenir la famille de scénarios « Métropoles du Sud » qui dessert en chapelet les agglomérations de Marseille, Toulon et Nice plutôt que les familles « Côte d'Azur » ou « Solutions alternatives » qui envisageaient une branche de ligne nouvelle reliant directement Nice depuis la LGV Méditerranée ;
- **Septembre 2011 à décembre 2011 : concertation publique** sur le scénario fonctionnel et les fuseaux de passage ;

- 27 juin 2013 : la commission Mobilité 21 a constaté l'évolution du projet de LGV vers une ligne nouvelle, réalisable par étapes dans le temps ;
- Juillet 2013 : structuration de la réalisation du projet par priorités, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir ;
- Automne 2013 : information et consultation des élus, puis du public, sur la Zone de Passage Préférentielle (ZPP) de Priorité 1 ;
- Printemps 2014 : information et consultation des élus, puis du public, sur la ZPP de Priorité 2 ;
- 7 juillet 2014 : le Comité de pilotage prend acte de la fin de la première phase des études-préalables à l'enquête d'utilité publique, lance la phase 2 de ces études ;
- 2 septembre 2015 : décision de la Commission Nationale du Débat Public de ne pas organiser un nouveau débat public mais de poursuivre le processus de concertation sous l'égide du garant indépendant du maître d'ouvrage désigné par la CNDP ;
- **De septembre 2016 à janvier 2017 : concertation publique** sur le projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur au titre du code de l'environnement et du Code de l'urbanisme ;
- 1^{er} juillet 2017 : discours du Président de la République à Rennes annonçant une pause dans la réalisation des grands projets et la préparation d'une Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ;
- 19 septembre 2017 : lancement des assises de la mobilité et mandat du Conseil d'orientation des infrastructures (COI) pour préparer le volet programmation et financement des infrastructures de la LOM ;
- 1er février 2018 : remise des conclusions du COI qui préconise de retenir tout le projet de LNPCA et d'échelonner sa réalisation dans le temps en 4 phases ;
- Septembre 2018 : Présentation des priorités du Gouvernement en matière de programmation des investissements des transports ;
- 26 novembre 2018 : validation du projet de LOM en conseil de ministre dont l'exposé des motifs relatif à la LNPCA précise :

« Concernant la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur, celle-ci doit permettre de constituer un système ferroviaire performant reliant les trois principales métropoles Marseille, Toulon et Nice.

Il vise à faciliter les déplacements à l'intérieur de la région en améliorant la qualité de l'offre de services ferroviaires. Les travaux de la 1^{ère} phase du projet (aménagement du plateau de la gare Saint-Charles à Marseille, première phase de l'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) de Saint-Augustin à Nice, aménagement de la gare de la Pauline à l'est de Toulon) seront engagés dans la période 2018 – 2022.

En parallèle, les études seront menées sur la 2^{ème} phase du projet (gare souterraine de Marseille, 4 voie partielle dans la vallée de l'Huveaune, aménagement de la ligne classique Cannes – Nice, doublement de la bifurcation de Grasse) en vue d'un lancement de l'enquête d'utilité publique dans la période 2018 – 2022.

Les études seront enfin poursuivies afin de préciser les tracés et les emplacements des gares nouvelles des phases ultérieures du projet. »

- 1^{er} avril 2019 : Le Comité des cofinanceurs prend acte de la décision ministérielle et valide le dispositif de la concertation publique sur les aménagements des phases 1 et 2 du projet LNPCA.

Les aménagements relatifs aux 4 phases du projet résultant des préconisations du COI sont les suivants :



Les aménagements des phases 1 et 2 du projet LNPCA

La décision ministérielle du 4 mars 2019 demande que SNCF Réseau conduise la concertation sur les aménagements des phases 1 et 2 du projet LNPCA.

Ces aménagements répondent prioritairement aux besoins d'amélioration des déplacements du quotidien et au traitement des nœuds ferroviaires.

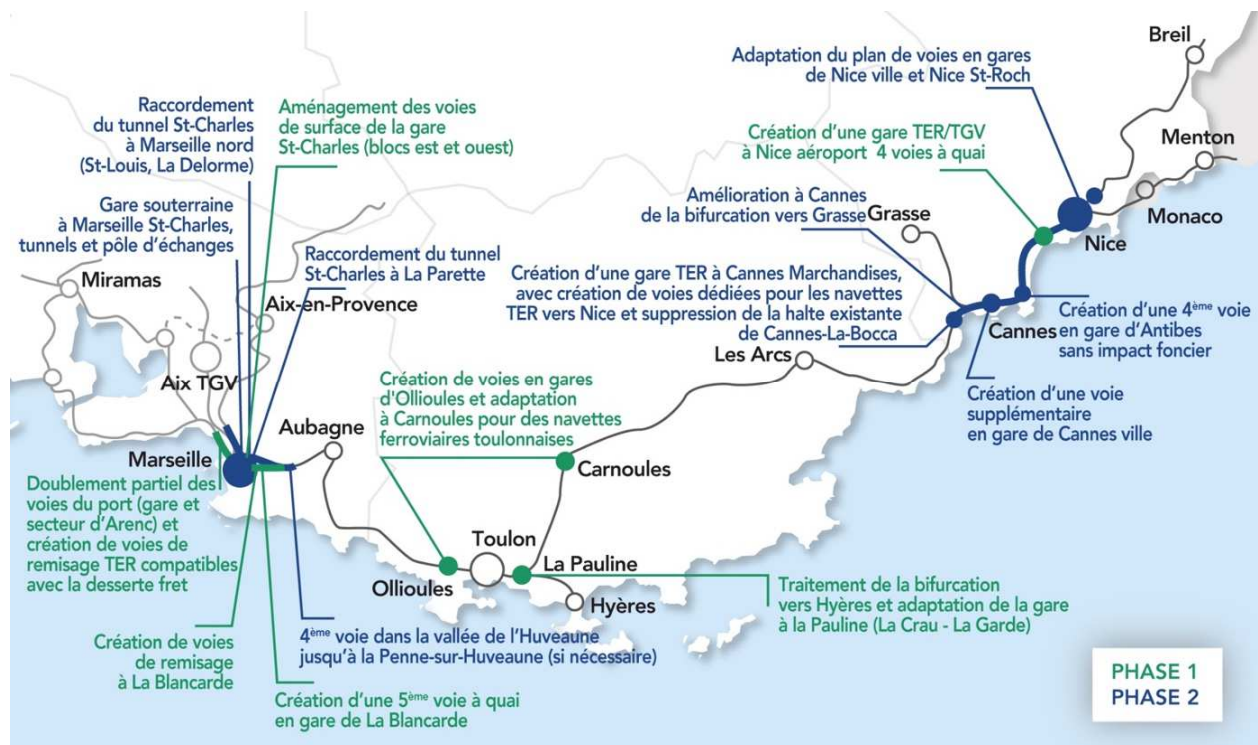
Ils concernent les 3 Départements et les 3 métropoles et portent principalement sur des aménagements du réseau existant et la création de gares nouvelles.

Les aménagements du projet LN PCA « Phase 1 et Phase 2 » consistent en :

- **La réalisation de la traversée ferroviaire de Marseille (diamétralisation) avec :**
 - ✓ Entrée nord de Marseille : doublement de la ligne et entrée en tunnel vers St-Charles dans le secteur de Bassens ;
 - ✓ Déplacement de la halte à Arenc, remisage pour le TER et doublement partiel des voies du port ;
 - ✓ Gare de Marseille St-Charles :
 - Gare souterraine, tunnels et pôle d'échanges ;

- Libération du site d'Abeille ;
 - Reconfiguration du plan de voies de surface du plateau Saint-Charles : « bloc est » et première phase « bloc ouest » ;
 - ✓ Blancarde : Remisage et 5^{ème} voie à quai ;
 - ✓ Si nécessaire, 4^{ème} voie dans la vallée de l'Huveaune de la Parette à la Penne-sur-Huveaune avec aménagements ferroviaires dans les gares de la vallée ;
- **La création d'une navette ferroviaire entre l'ouest et l'est de Toulon avec :**
 - ✓ L'amélioration de la bifurcation de la Pauline et le réaménagement de la gare ;
 - ✓ La création d'installations origines-terminus autour de Toulon, à Ollioules et à Carnoules ;
- **La création d'une navette azurée avec :**
 - ✓ L'amélioration de la bifurcation de Cannes vers Grasse ;
 - ✓ La création d'installations origines-terminus à Cannes Marchandises ;
 - ✓ Le déplacement de la halte TER de Cannes-La-Bocca à Cannes Marchandises ;
 - ✓ La création d'une gare TER/TGV à Nice Aéroport (4 voies à quai) ;
 - ✓ L'adaptation du plan de voies de Nice ville et Nice St-Roch ;
 - ✓ La création de voies à quai en gares de Cannes et d'Antibes.

La carte proposée ci-dessous présente de façon synthétique ces différents aménagements :



La concertation avec le public de 2019

Le cadre réglementaire

La démarche de concertation avec le public de 2019 est engagée au titre :

- D'un côté une concertation continue s'applique au titre des articles L121-1 et L121-14 du Code de l'environnement.
- Par ailleurs, le projet fait l'objet d'une concertation au titre du Code de l'urbanisme de **l'article L.103.2 et suivants et R.103-1.**

Elle porte principalement sur les aménagements suivants :

- La suppression de passages à niveau, secteur Arenc / Mourepiane à Marseille ;
- Le centre de remisage à Arenc à Marseille ;
- Le doublement des voies du port à Marseille ;
- La création d'une voie supplémentaire en gare de Cannes-Ville ;
- L'adaptation du plan de voies en gare de Nice Ville ;
- L'adaptation du plan de voies en gare de Nice Saint-Roch ;
- Le déplacement de la halte d'Arenc à Marseille ;
- La création de la gare souterraine de Marseille Saint-Charles : *libération emplacement de chantier de gare, aménagement de surface de Marseille Saint-Charles et gare souterraine* ;
- La création technicentre et la 5^{ème} voie à quai en gare de la Blancarde à Marseille ;
- La création de la traversée souterraine de Marseille nord et de son raccordement à la ligne classique ;
- La création de la traversée souterraine de Marseille est et de son raccordement à la ligne classiques ;
- La création (si nécessaire) d'une 4^{ème} voie de Blancarde à Marseille jusqu'à la Penne-sur-Huveaune et des aménagements des gares de la vallée de l'Huveaune ;
- La réalisation des aménagements en gares d'Ollioules et de Carnoules ;
- L'aménagement de la bifurcation vers Hyères et l'aménagement de la gare de la Pauline ;
- La création de la voie de terminus et de remisage pour la gare TER de Cannes Marchandises ;
- La création d'une gare TER à Cannes Marchandises ;
- L'adaptation de la bifurcation de la ligne Cannes Grasse à Cannes ;
- La création d'une 4^{ème} voie à quai en gare d'Antibes ;
- La création de la gare nouvelle TGV de Nice Aéroport à 4 voies à quai.

Les objectifs de la concertation avec le public de 2019

La concertation a pour objectifs :

- **D'informer le public sur l'évolution du projet depuis les dernières décisions du printemps 2017 : décision CNDP et décision ministérielle post concertation publique ;**
- **D'informer le public sur les objectifs du projet et les ouvrages et aménagements des phases 1 et 2 décrits ci-avant ;**
- **D'échanger avec le public sur ces éléments ;**
- **De recueillir les contributions, avis et observations du public sur les différentes solutions et variantes proposées :**
 - Pour la suppression de passages à niveau sur le secteur Arenc / Mourepiane ;
 - Pour le centre de remisage à Arenc ;
 - Pour le doublement des voies du port ;
 - Pour la création d'une voie supplémentaire en gare de Cannes-Ville ;
 - Pour l'adaptation du plan de voies en gare de Nice Ville ;
 - Pour l'adaptation du plan de voies en gare de Nice Saint-Roch ;
 - Pour l'aménagement de la halte d'Arenc ;
 - Pour l'aménagement de la gare de Marseille Saint-Charles souterraine : *libération emplacement de chantier de gare, aménagement de surface de Marseille Saint-Charles et gare souterraine* ;
 - Pour le technicentre et la 5^{ème} voie à quai en gare de la Blancarde ;
 - Pour la traversée souterraine de Marseille nord et de son raccordement à la ligne classique ;
 - Pour la traversée souterraine de Marseille est et de son raccordement à la ligne classique ;
 - Si nécessaire pour la réalisation de la 4^{ème} voie de Blancarde à la Penne-sur-Huveaune et les aménagements des gares de la vallée de l'Huveaune ;
 - Pour les aménagements en gares d'Ollioules ;
 - Pour les aménagements en gare de Carnoules ;
 - Pour l'aménagement de la bifurcation vers Hyères et l'aménagement de la gare de la Pauline ;
 - Pour l'aménagement de la voie de terminus et de remisage pour la gare TER de Cannes Marchandises ;
 - Pour la création d'une gare TER à Cannes Marchandises ;
 - Pour l'adaptation de la bifurcation de la ligne Cannes Grasse à Cannes
 - Pour la création d'une 4^{ème} voie à quai en gare d'Antibes ;
 - Pour la création de la gare nouvelle TGV de Nice Aéroport à 4 voies à quai.
- **De dresser un bilan de la mise en œuvre du dispositif d'information et de participation du public et des contributions, avis et observations recueillis et d'en tirer les enseignements pour la poursuite du projet.**

Le processus de concertation mis en place

Le processus d'information et de participation du public de 2019 prévu par le Maître d'ouvrage et partagé par la gouvernance du projet s'organise en 2 temps :

- Temps 1 : Juin - juillet 2019
 - Information du public sur l'évolution du projet depuis la concertation de 2016-2017 (proposition du COI, projet de LOM et décision ministérielle)
 - Recueil des contributions du public avec organisation de permanences et d'ateliers locaux destinés aux riverains
- Temps 2 : Août - Octobre 2019
 - Compléments d'information du public et recueil des contributions sur les variantes proposées pour les aménagements des phases 1 et 2 du projet avec organisation de réunions publiques locales et d'ateliers thématiques

Les modalités pour l'information et la participation du public

Les modalités de concertation prévues par SNCF Réseau comprennent :

- Des outils d'information sur le projet ;
- Des outils destinés à assurer la participation du public.

Le schéma ci-dessous résume le dispositif mis en place.



Le dispositif d'information du public

Dès le début de la concertation, SNCF Réseau activera un plan d'information (médias régionaux et locaux et réseaux sociaux), visant à informer le public sur le dispositif d'information sur le projet et les modalités de participation du public.

Ce plan d'information sera notamment réalisé via :

- Des **articles** dans la presse locale ;
- De **l'affichage dans toutes les communes** concernées ;
- Des informations sur le site internet du projet LNPCA ;
- Des relais **d'information** sur les **réseaux sociaux** ;
- Des **documents d'information** distribués dans les **boîtes aux lettres des riverains** des aménagements.

En complément, SNCF Réseau mettra en place les outils suivants pour informer le public sur le projet :

- Le **site internet** www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr pour prendre connaissance du contenu du projet, télécharger le dossier support de la concertation, poser des questions au maître d'ouvrage via la rubrique Questions/Réponses ;
- Le **dossier support de la concertation et sa synthèse** qui comprennent notamment les éléments suivants :
 - ✓ Dispositif d'information et participation du public ;
 - ✓ Le projet et ses bénéfices pour améliorer les déplacements du quotidien ;
 - ✓ Les aménagements des phases 1 et 2 et les variantes proposées à la concertation ;
- L'installation de **panneaux d'exposition** et du dossier support de la concertation dans les communes concernées par les aménagements et chez les partenaires cofinanceurs durant toute la période de la concertation. Les dates et lieux des expositions sont en cours de définition avec les communes et les partenaires ;
- Un **film de présentation** du projet dans son ensemble mis en ligne sur internet et diffusé lors de réunions publiques ;
- Des **films pédagogiques** expliquant les principes de fonctionnement des circulations en gare de Marseille Saint-Charles, au niveau de la bifurcation vers Hyères à La Pauline et au niveau de la bifurcation vers Grasse à Cannes et l'insertion de la gare souterraine de Marseille Saint-Charles.

Le dispositif de participation du public

Différents types de réunions sont ainsi prévus :

- **3 réunions publiques d'ouverture** programmées à la mi-juin respectivement dans les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes. Elles seront ouvertes à tous les publics. Elles permettront à chacun de prendre connaissance des aménagements proposés pour les phases 1 et 2 du projet. Elles permettront à SNCF Réseau de recueillir les points de vue des participants.

- **Des ateliers avec les riverains** concernés par les aménagements des phases 1 et 2, lors des mois de juin et juillet à Cannes, La Parette, La Blancarde, Saint-Charles, Arenc, Marseille Nord, Marseille Saint-André ;
- **Des permanences du maître d'ouvrage**, ouvertes à tous les publics, prévues durant l'été 2019, dans les secteurs concernés par les aménagements de la phase 1 et 2 du projet, pour échanger avec le maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage prévoit deux demi-journées de permanence organisées à Nice, Cannes, Ollioules, La Garde-La Crau, Carnoules, Marseille (11-12), Marseille Blancarde, Marseille Saint-Charles, Marseille Arenc et Marseille Nord.
- **7 réunions publiques**, ouvertes à tous les publics, programmées en septembre et octobre 2019, à Cannes, dans le Var, à Marseille (11-12), à Marseille La Blancarde, à Marseille Saint-Charles, à Marseille Arenc et Marseille Nord.
- **3 ateliers thématiques** programmés au mois de septembre/octobre 2019 sur les thématiques suivantes :
 - ✓ Socio-économie ;
 - ✓ Environnement et développement durable ;
 - ✓ Saturation ferroviaire ;
- **3 réunions publiques de synthèse** (une par département), ouvertes à tous, programmées mi-octobre pour partager le produit de la concertation et apporter des compléments d'information au public ;
- En complément de ces réunions, SNCF Réseau met en place, pour assurer la participation du public, les outils suivants :
 - ✓ Le **site internet** permettant :
 - De proposer des avis et contributions sur le projet ;
 - De poser des questions sur le projet auxquelles le maître d'ouvrage proposera des réponses ;
 - ✓ Des **registres** seront disponibles sur les lieux d'exposition, de réunions et d'ateliers pour recueillir les avis sur les contenus du projet soumis à la concertation
 - ✓ **L'adresse postale** suivante :
 - Mission LNPCA
 - Les Docks - Atrium 10.4
 - 10, place de la Joliette - BP 85404 13567 Marseille cedex 02.

Le bilan de la concertation

La concertation fera l'objet d'un bilan global comprenant un bilan spécifique pour chacun des objets concertés au titre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme.

Ces bilans devront être approuvés par le Président de SNCF Réseau et rendus public ultérieurement sur le site internet du projet <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>